

# Versez votre Taxe d'apprentissage à Polytech Orléans

**Plus encore aujourd'hui,  
votre versement est essentiel**

**L'école Polytech Orléans forme en 5 ans des ingénieurs  
au service des entreprises.**

En cette période de contraintes budgétaires nationales fortes, la taxe d'apprentissage versée par nos partenaires représente la principale source de financement qui permet de :

- > **maintenir** le très haut niveau scientifique de la formation, conformément aux standards des grandes écoles d'ingénieurs,
- > **renouveler** les équipements professionnels utilisés en travaux pratiques et pendant les projets,
- > **poursuivre** le développement de l'école et relever les défis imposés par la compétition nationale et internationale.

Nous comptons sur votre confiance renouvelée et vous remercions par avance pour votre aide.

Christophe Léger  
Directeur de Polytech Orléans

**Soutenez Polytech Orléans  
grâce à votre  
taxe d'apprentissage !**

La taxe d'apprentissage versée à Polytech Orléans sert à la formation technologique et professionnelle des élèves-ingénieurs. Elle représente le seul financement qui permet d'investir dans des équipements professionnels utilisés dans le cadre de la pédagogie (enseignements, travaux pratiques, projets), sans lesquels les futurs ingénieurs ne pourraient appréhender les problématiques d'entreprise :

- > équipements technologiques
- > matériels informatiques et multimédias,
- > achat ou renouvellement des licences des logiciels métiers.

Ces investissements pédagogiques sont définis dans le cadre d'un programme pluriannuel d'équipement, à partir des axes de développement proposés dans les spécialités et des priorités de l'école.

Le soutien régulier des partenaires de l'école est essentiel. Merci de traiter personnellement cette demande ou bien de l'orienter vers les services compétents de votre entreprise (Ressources Humaines, Finances, Direction, ...)

La taxe d'apprentissage est une contribution obligatoire acquittée par les entreprises françaises du secteur privé. Son montant est proportionnel à la masse salariale des entreprises. Elle doit être acquittée avant le 1<sup>er</sup> mars de chaque année civile.

Une part de la taxe collectée (part « barème » ou « hors quota ») est attribuée par les entreprises aux établissements d'enseignement de leur choix, **par simple déclaration**.

La taxe d'apprentissage est versée par les entreprises à un Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage agréé par l'État (OCTA). Pour affecter la taxe versée à un établissement de formation, **il suffit pour l'entreprise de le signaler à l'OCTA dont elle relève**.

- 1.** Déterminez la part de taxe d'apprentissage que vous souhaitez affecter à Polytech Orléans. L'école représente les formations de niveau I à III. Elle est donc éligible aux **catégories A** (Parcours des Écoles d'Ingénieurs Polytechniques) **et B** (Cycle ingénieur).
- 2.** Avant le 1<sup>er</sup> mars prochain, versez votre taxe d'apprentissage à l'OCTA de votre choix en demandant de :
  - > préciser que votre versement de taxe d'apprentissage soit affecté à Polytech Orléans,
  - > mentionner sur le courrier d'accompagnement que le destinataire est Polytech Orléans (n° UAI 0451638L),
  - > libeller le chèque du versement à l'ordre de Madame l'Agent Comptable de l'Université d'Orléans,
- 3.** Signalez votre intention de versement en retournant le coupon ci-joint.

**La taxe d'apprentissage  
en pratique**

**Comment affecter votre  
taxe d'apprentissage  
à Polytech Orléans ?**  
> Une démarche en 3 étapes

Contact entreprise

Nom : Prénom : Fonction :  
 ☎ : @ :  
 Entreprise : Siret :  
 Adresse :  
 Code postal : Ville :

Organisme collecteur de la taxe d'apprentissage

Nom :  
 Ville :  
 Montant : €  Je ne suis pas concerné par la taxe d'apprentissage  
 Je ne souhaite pas verser la taxe d'apprentissage à Polytech Orléans

Merci de cocher une case ci-dessous si vous souhaitez affecter votre versement à une spécialité ou une formation particulière de l'école :

- Spécialité Écotechnologies électroniques et optiques
- Spécialité Génie civil et géo-environnement
- Spécialité Technologies pour l'énergie, l'aérospatial et la motorisation
- Spécialité Innovations en conception et matériaux
- Spécialité Management de la production
- Spécialité Intelligence du bâtiment
- Spécialité Génie industriel appliqué à la cosmétique, la pharmacie et l'agroalimentaire
- Master International « Automotive Engineering for Sustainable Mobility »
- Mastère spécialisé® Création d'entreprises innovantes

J'accepte de figurer sur la liste des partenaires communiquée au public, en particulier aux élèves et ingénieurs Polytech Orléans (pour refuser et rester anonyme, je coche la case ci-contre ). Conformément aux dispositions de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification des données vous concernant. Pour garantir la confidentialité et la protection de ses donateurs, Polytech Orléans n'échange, ne loue, ni ne vend ses données.

**Envoyez à : Polytech Orléans, Service Financier, taxe d'apprentissage, 8 rue Léonard de Vinci, 45072 Orléans cedex 02**

Contacts

> Collecte de la taxe d'apprentissage

@ : [taxe.apprentissage.polytech@univ-orleans.fr](mailto:taxe.apprentissage.polytech@univ-orleans.fr)  
 ☎ : 02 38 41 72 91

> Direction des relations entreprises, stages, innovation et formation continue

@ : [relations.entreprises.polytech@univ-orleans.fr](mailto:relations.entreprises.polytech@univ-orleans.fr)  
 ☎ : 02 38 41 71 50



Commission des Titres d'Ingénieur



Conférence des Directeurs des Ecoles Françaises d'Ingénieurs



Nous vous remercions de votre soutien

